

COMMUNE DE LA BASTIDONNE		Envoyé en préfecture le 22/12/2025
République Française Département Du Vaucluse F-84120 LA BASTIDONNE		Reçu en préfecture le 22/12/2025
Tél: 04.90.09.63.95 Mail: mairie@la-bastidonne.fr		Publié le ID : 084-218400109-20251216-044_2025-DE
<b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
<b>SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2025</b>		
<b>N°044_2025</b>	DATE DE LA CONVOCATION : 09/12/2025	<b>Nombre de membres</b> En exercice : 15 Présents : 11 Absent : 3 Ayant donné procuration : 1
	DATE D'AFFICHAGE : <b>09/12/2025</b>	

**OBJET : Demande d'ouverture anticipée de crédits d'investissement 2026**

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ** et le seize, à vingt heures dix, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence d'**Emma LEON, Maire** et la désignation de M. Thierry DELESCLUSE en qualité de secrétaire de séance.

**Etaient présents :** Mesdames, Messieurs, Emma LEON, Jean Charles BARBANT, Jacques DECUIGNIERES, Thierry DELESCLUSE, Amelle HAFAFSA, Alexandre HAYEK, Éric LEVANTIS, Vincent MARTIN, Thomas NERVI, Hugues SERVIERE, Laure VINCENT.

**Absents ayant donné procuration :**

Gérard GRELET à Thierry DELESCLUSE

**Absents :**

Lou LOMBARD

Sandrine PEREIRA

Laurence PETIT

Exposé des motifs

Monsieur Jacques DECUIGNIERES expose que considérant que le prochain budget primitif ne sera pas voté avant février 2026, il peut être nécessaire à la commune de La Bastidonne d'engager la réalisation de certaines opérations et/ou l'acquisition de certains matériels dès le début de l'année pour faire face à des imprévus/accidents/dégradations/pannes.

Aussi, afin de ne pas bloquer l'action de la commune, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur des ouvertures anticipées de crédits. Pour ce faire, la délibération générale telle que proposée mentionne les plafonds d'engagement financier par chapitre budgétaire (études, acquisitions, travaux), ce pour des montants égaux au plafond de 25 % des crédits inscrits au BP N-1 imposé par l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

CHAPITRE BUDGETAIRE	Rappel BP 2025	25% des crédits 2025	Montants proposés
<b>Chapitre 20</b>	<b>81 016.57 €</b>	<b>20 254.14 €</b>	<b>20 000 €</b>
<b>Chapitre 21</b>	<b>282 107.12€</b>	<b>70 526.78 €</b>	<b>70 000 €</b>

Visas :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L-1612.1,

Vu la nomenclature M 14,

Vu l'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988,

Vu la délibération n°001-2024 du 11 février 2024 portant élection du Maire,

Vu la délibération n°004-2024 du 11 février 2024 donnant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu le budget primitif 2025,

Vu l'exposé des motifs,



# La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE		Envoyé en préfecture le 22/12/2025
République Française	Département Du Vaucluse	Reçu en préfecture le 22/12/2025
F-84120 LA BASTIDONNE		Publié le
	Tél: 04.90.09.63.95 Mail: mairie@la-bastidonne.fr	ID : 084-218400109-20251216-044_2025-DE

Au vu de ce qui précède, ouï l'exposé de Monsieur Jacques DECUIGNIERES, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- ▶ **Approuve** les ouvertures de crédits précitées
- ▶ **Autorise** l'inscription des crédits précités dans le budget primitif 2026

Fait à La Bastidonne,  
Le 16 décembre 2025.

Madame La Maire,  
Emma LEON.



Le Secrétaire de séance,  
Thierry DELESCLUSE.